

Rabat, le 26 janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Culture, un puissant levier d'inclusion des jeunes

Le Conseil Economique et Social a tenu sa onzième session ordinaire à Rabat le 26 janvier 2012. Cette session a été consacrée à la présentation et la discussion du rapport sur l'inclusion des jeunes par la culture.

Dans son rapport, le CES constate que la relation des jeunes marocains à la culture connaît un bouleversement considérable, en particulier sous l'effet des chaînes satellitaires et de l'extension de l'usage des nouvelles technologies de l'information. Les jeunes ont accès à une offre culturelle plurielle et ont acquis une autonomie par rapport aux sources traditionnelles de production et de diffusion de la culture.

Dans le même temps les politiques publiques qui s'adressent aux jeunes se caractérisent par le manque de transversalité, la faible anticipation par rapport aux changements rapides en cours et l'augmentation du gap entre les besoins effectifs des jeunes en termes d'infrastructures et de contenus culturelles et l'offre publique disponible.

Au cours des dernières années, l'absence d'une stratégie culturelle globale n'a pas permis de valoriser le patrimoine culturel du pays dans sa diversité et sa richesse, ni de développer un projet fédérateur capable de mobiliser le potentiel créatif et artistique dans différents domaines ou un projet éducatif capable de rehausser le niveau de culture générale et de consacrer les valeurs de l'effort, de l'initiative et de la créativité. De même, les politiques d'urbanisme n'ont pas accordé toute l'importance qu'il convient au cadre de vie et aux espaces de loisirs et de culture. De fait certaines factions de jeunes se sont retrouvées sans défense face à des mouvements poussant à la marginalisation ou prônant la violence, voire l'embrigadement extrémiste.

Malgré ce contexte, les capacités créatrices des jeunes ont permis à la scène culturelle marocaine de se développer, de faire preuve de grande créativité, d'acquérir une certaine indépendance et liberté et d'interagir positivement avec d'autres cultures du monde.

Pour faire de la culture, un levier d'inclusion des jeunes, le CES met en exergue deux grands axes :

- 1. Reconsidérer la place de la culture dans notre conscience collective et notre projet de société**, notamment à travers :

- Le développement d'un projet culturel national qui considère la culture comme une question stratégique à même de contribuer au développement du pays, d'immuniser notre identité nationale dans sa diversité et de renforcer la confiance en soi et l'interaction active avec le reste du monde.
- L'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels et sociaux dans une démarche participative par l'activation des institutions prévues par la nouvelle constitution pour les jeunes notamment « Le Conseil de la jeunesse et de l'action associative » ainsi que le « Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine ».
- L'établissement d'une charte nationale pour la protection du patrimoine matériel et immatériel.

2. Adopter des mesures institutionnelles et opérationnelles pour faire de l'inclusion des jeunes par la culture un fondement de nos politiques sectorielles, notamment à travers :

- La programmation dans le cadre de la loi sur l'urbanisme des infrastructures et équipements culturels nécessaires tant au niveau national ou régional qu'au niveau local et la sauvegarde des lieux de mémoire pour en faire des espaces culturels ouverts aux jeunes.
- L'intégration au niveau des établissements d'éducation et de formation des fondements du projet culturel national.
- Le renforcement du rôle positif et essentiel de la mosquée de proximité, à travers la promotion par les organismes officiels de modules de formation basés sur les principes de l'islam tel qu'il a toujours été pratiqué au Maroc comme une religion de tolérance, de juste-milieu, ouverte sur les autres.
- La restructuration du secteur de la culture et sa dotation en moyens et ressources lui permettant de jouer son rôle de valorisation du patrimoine national et de promotion de modes modernes d'expression artistique et culturelle en développant en particulier un réseau hiérarchisé de centres multimédias ouverts aux jeunes et destinés à être des espaces culturels, des lieux de communication, d'éducation, de découverte et de créativité. Sans attendre le développement de ce réseau, il est recommandé de mettre en place une stratégie d'offre culturelle numérique et d'en faciliter l'accès (sites thématiques d'animation culturelle, musées virtuelles, numérisation du patrimoine culturelle et artistique...)
- Afin d'éviter toutes formes de dérapages, que la toile permet de produire, il est proposé la constitution d'un organisme indépendant possédant les moyens de régulation, les conditions normatives et l'autorité éthique nécessaires pour garantir les droits et libertés des personnes utilisant les moyens numériques.
- La diversification des sources de financement de la culture et la construction de partenariats innovants pluriannuels entre l'Etat, les collectivités territoriales, le privé et les associations culturelles et de jeunes.